

## *L'Expérience du Partenaire de Confiance*

**HONORAIRES VENTES** : les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon mandat.

Jusqu'à 60 000 euros	: 6 000 euros TTC (forfait)
De 60 001 à 110 000 euros	: 9 % TTC
De 110 001 à 180 000 euros	: 8 % TTC
De 180 001 à 250 000 euros	: 7 % TTC
De 250 001 à 300 000 euros	: 6 % TTC
DE 300 001 à plus	: 5 % TTC

### **HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE :**

7 % HT soit 8,40 % TTC (sur les sommes encaissées) .

### **HONRAIRES LOCATIONS HABITATIONS :**

Tarif agence 90% du loyer pour le locataire + 90% du loyer pour le propriétaire dans la limite des tarifs approuvés par la loi ALUR .

Tarifs loi ALUR (charges locatives rédaction du bail 8 euros par m2, état des lieux 3 euros par m2 TTC).

Tarif heures ouvrables, au-delà la prestation sera facturée 65 euros TTC par tranche horaire.

### **HONORAIRES DE LOCATION COMMERCIALE :**

- 15% TTC du loyer annuel (hors charges, hors rédaction bail et état des lieux)

### **HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIETE :**

900 euros HT jusqu'à 4 lots.

Jusqu'à 200 euros HT par lot pour les copropriétés de 5 à 10 lots.

Jusqu'à 180 euros HT par lot pour les copropriétés de plus de 10 lots.

### **EXPERTISE EN VALEUR VENALE :**

Expertise sur devis (succession, divorce, litige.....)